L’Honorable Laurel C. Broten

Ministre de l’Éducation de l’Ontario

Bureau de la ministre

Mowat Block

22e étage

900, rue Bay

Toronto (Ontario)

M7A 1L2

**Résolution visant l’abrogation de la Loi 115 – *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves***

Attendu que la Loi 115, *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves*, est la cause de difficultés et de chaos pour les élèves, les enseignants, le personnel de soutien, les familles et les membres de la communauté de l’éducation;

Attendu que cette *loi* aboli le droit à la libre négociation collective des employés syndiqués des conseils scolaires et des conseils scolaires élus de l’ensemble de l’Ontario, qu’elle accorde au Conseil des ministres du gouvernement de l’Ontario et à la Ministre de l’Éducation un pouvoir de véto sur les ententes négociées à l’échelon local et la capacité d’imposer des conventions collectives, sans égard aux désirs des parties légalement investies du pouvoir de prendre de telles décisions;

Attendu que la *loi* est maintenant contestée devant les tribunaux au motif qu’elle constitue une violation du droit à la libre négociation collective, un droit garanti par la Charte des droits et libertés;

Et attendu que la Loi 115 comprend des mesures extraordinaires destinées à prévenir qu’elle soit contestée devant les tribunaux;

Qu’il soit résolu que

Le conseil scolaire de district de\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ se joint à d’autres organismes, dont l’Association des conseils scolaires publics de l’Ontario, afin de réclamer que la Loi 115, *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves*, soit immédiatement abrogée.

***Proposée et adoptée par le conseil scolaire ci-haut mentionné le ~insert date~ 2012.***

:gb/sepb491